



Avenue Paul Hymans 2
1200 Bruxelles

Tél : 02.761.27.11

Fax : 02.772.25.67

www.woluwe1200.be
info.com@woluwe1200.be

Aux membres des conseils de participation

Concerne : la mise en place de la 29^e période de la 3^{ème} primaire à la 6^{ème} primaire à partir de l'année scolaire 2025-2026.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre du tronc commun en 2025-2026, l'organisation de l'horaire des élèves devra être modifiée en primaire.

Conformément à l'article 2.2.1-2 du Code de l'enseignement, dans les écoles situées en région bilingue de Bruxelles-Capitale et dans les communes wallonnes dotées d'un régime spécial, la grille horaire hebdomadaire des élèves devra comporter non plus 28, mais 29 périodes, et ce, de la 3^e à la 6^e primaire.

Cette 29^e période est liée à l'apprentissage renforcé de la langue moderne qui y prévaut. L'objectif est d'éviter que cet apprentissage renforcé porte atteinte à d'autres disciplines et activités, alors que les attendus pour ces élèves sont les mêmes que pour ceux fréquentant une école située en région wallonne de langue française.

Nous vous informons que le Pouvoir organisateur de Woluwe-Saint-Lambert, suite une concertation avec les équipes pédagogiques, a décidé d'organiser cette 29^e période **le lundi de 15h15 à 16h05** dans toutes les écoles communales pour éviter des disparités d'une école à l'autre.

Pour choisir cet horaire, plusieurs critères ont été pris en compte :

- Proposer la même organisation dans toutes les écoles communales pour ne pas faire de disparité d'une école à l'autre ;
- Ne pas fractionner cette 29^e période pour qu'elle se justifie pleinement pédagogiquement ;
- Ne pas raccourcir la pause des repas pour permettre aux enfants de manger à leur aise et pour permettre aux écoles de gérer les différents services repas ;
- Prendre en considération les horaires des deux académies communales qui utilisent des locaux de nos écoles.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire communal,

Patrick LAMBERT.

Le Bourgmestre,

Olivier MAINGAIN.